

# LES ENJEUX DE LA REFORME DES RETRAITES MACRON

Le chantier de la réforme des retraites annoncée par le président de la République est ouvert. Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites a engagé avec les partenaires sociaux une concertation qui se poursuivra tout au long de l'année 2018. Une loi réformant nos régimes de retraite est programmée pour juin 2019. Le projet du président de la République a pour objet de :

- mettre en place un système universel de retraite intégrant les 42 régimes existant à ce jour ;
- faire en sorte que chaque euro de cotisation donne les mêmes droits à retraite quel que soit le secteur d'activité ou le statut du cotisant (salarié du privé, fonctionnaire, agent d'un régime spécial, travailleur indépendant ...).

Le futur système serait, selon le Haut-commissaire à la réforme des retraites, tout à la fois plus lisible et plus équitable. Depuis 25 ans, les réformes des retraites se sont succédées, le sujet en devenant anxieux. Dès lors, pourquoi une nouvelle réforme ?

## LA CFE-CGC S'INTERROGE SUR LES OBJECTIFS DE CETTE NOUVELLE RÉFORME

S'il est vrai que les régimes de retraite sont nombreux, la très grande majorité des assurés n'est pas affiliée à une multitude de régimes, si bien que le système actuel est moins complexe que ne cherche à le faire apparaître le Haut-commissaire. Par ailleurs, une éventuelle convergence entre régimes de retraite n'implique pas nécessairement l'unicité de système.

Les objectifs de lisibilité et d'équité ne peuvent donc, à eux seuls, justifier une telle réforme.

## LA CFE-CGC S'OPPOSE À UNE REMISE EN CAUSE DU NIVEAU DE PROTECTION DES RETRAITÉS

Cette réforme « systémique » ne doit pas être un prétexte pour revoir à la baisse le niveau des pensions. Elle ne doit pas non plus constituer un moyen détourné de remettre en cause les statuts existants.

La CFE-CGC entend que soit restaurée la confiance dans nos régimes de retraite par la préservation durable du niveau des pensions.

## LA CFE-CGC DÉFEND LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Une partie importante de la pension d'un retraité du secteur privé (60 % en moyenne pour un cadre) est versée par les régimes de retraite complémentaire.

Les régimes complémentaires ont été créés et sont gérés par les partenaires sociaux. La mise en place d'un système universel englobant régime de base et régimes complémentaires reposerait sur des paramètres définis par l'Etat ce qui conduirait de facto à une étatisation de l'ensemble.

La qualité de la gestion de ces régimes par les partenaires sociaux, saluée par la Cour des comptes, leur a permis de constituer des réserves financières qui ne manqueraient pas d'être convoitées par l'Etat, alors qu'elles sont le fruit des cotisations des salariés !

La CFE-CGC rappelle qu'elle n'est pas demandeuse de cette réforme, dont la nécessité reste à prouver. Elle s'interroge donc sur les objectifs réels et met en garde sur les risques qu'il y a à ouvrir ce chantier hautement anxieux et potentiellement facteur de régression sociale.

